

NEOLUX en forte croissance sur un marché hautement technologique notamment grâce à la loi TEPA

Le concepteur et fabricant français de solutions d'éclairage à LED, soutenu par OSEO, a levé 500k€ et a réalisé 1,3M€ de chiffres d'affaires sur les 7 premiers mois (correspondant au CA 2009). L'entreprise, qui vient de recruter 8 personnes ces 7 derniers mois, projette un CA 2010 de 2,3M€ pour un objectif de 6 M€ en 2014.

La Chapelle Vendômoise (Loir-et-Cher - région Centre), 13 juillet 2010. Depuis plusieurs années, NEOLUX enchaîne les performances technologiques dans les réalisations d'éclairage à diodes électroluminescentes (LED) intégrées pour ses clients. En France comme à l'étranger, l'entreprise française a su innover et convaincre des clients exigeants tels que la maison de la Magie à Blois, Vulcania, des collectivités locales et l'Emir d'Abu Dhabi.

Fort de sa récente levée de fonds de 500 k€ auprès de Starquest capital, l'entreprise consolide son bureau d'études et sa force commerciale. NEOLUX a recruté au cours du premier semestre 2010 huit personnes. Pour le second semestre 2010, l'entreprise compte construire une salle de photométrie sur son nouveau siège social à l'aéroport de Breuil dans le Loir-Et-Cher et mettre en place un Centre de Formation agréé dédié aux LED. Dans la deuxième quinzaine de septembre, NEOLUX inaugurera à Paris un Show-Room dans le quartier Saint Germain pour présenter l'ensemble de son savoir-faire aux intégrateurs de systèmes d'éclairage, architectes, agenceurs de magasins, concepteurs d'enseignes, paysagistes, fabricants de piscines et collectivités territoriales.

La loi TEPA un accélérateur de développement pour les PME innovantes

1- Point de vue de l'entreprise innovante

« Le renforcement des effectifs du bureau d'études et des forces de ventes prouve que des sociétés innovantes capitalisées peuvent s'engager sereinement vers un positionnement stratégique qui permet de répondre parfaitement aux besoins des clients et de se différencier des autres acteurs ».
Explique Ludovic Labidurie, dirigeant de NEOLUX.

Il ajoute : *« La loi TEPA est particulièrement appropriée aux PME en forte croissance. Ce dispositif permet de trouver les ressources financières nécessaires lors d'une phase de développement commercial. En effet, l'investisseur ISF reste au capital durant 5 ans. C'est un gage de soutien. Dans notre cas, nous avons également mis en place des règles de fonctionnement définies et matérialisées par un Pacte d'Actionnaires. Nos nouveaux actionnaires ont marqué un intérêt pour la vie de notre entreprise tout en laissant à son équipe dirigeante suffisamment de latitude dans le cadre de la gestion des affaires quotidiennes ».*

2- Point de vue des investisseurs

Pour Arnaud Delattre, directeur du fonds Starquest Capital, « ce dispositif permet au contribuable relevant de l'ISF de soutenir l'activité des PME innovantes en consolidant les fonds propres et la trésorerie. Nous avons investi via Objectif Gazelle 253k€ en décembre 2009 et via Energy Quest 250K€ en juin 2010 ». Il confirme que « ce dispositif permettra aux investisseurs, ayant contribué au développement d'une PME dynamique, de sortir dans 5 ans du capital et de générer de nouveaux revenus qu'ils pourront notamment réinvestir pour réitérer l'expérience sur d'autres PME. Ces investissements permettront ainsi de consolider et d'augmenter le tissu PME innovantes et exportatrices. »

Concernant le dispositif de la loi TEPA, Arnaud Delattre estime qu'il permet de combler le trou d'investissement (equity gap) entre 150 k€ et 3M€. « A l'instar de ce qui ce fait aux Etats-Unis d'Amérique et en Israël, la France dispose de nouveaux moyens financiers entre le love money et les fonds d'investissements. Avec près d'un milliard d'euros investis dans les PME via la défiscalisation de l'ISF, la France va enfin générer de nouvelles stars en s'appuyant sur une qualité de recherche exceptionnelle et des moyens financiers jusqu'ici manquants ».

Le fonds Starquest Capital constitué principalement de chefs d'entreprises a investi près de 8M€ dans 24 entreprises.

Pour NEOLUX, cette levée de fonds de 500k€ permet d'atteindre les objectifs plus rapidement, de pouvoir répondre à des marchés de plus grande taille, de gagner en notoriété et en respectabilité, de développer des produits innovants de haute performance et d'afficher des ambitions aussi bien en interne qu'auprès des fournisseurs et des clients.

Labellisée « entreprise innovante » par OSEO et primée à Batimat 2009, NEOLUX a relevé plusieurs challenges techniques. Après les éclairages pour le palais pour l'Emir d'Abu Dhabi, la maison de la Magie à Blois et Vulcania, NEOLUX a mis en place une solution d'éclairage pour la piscine municipale de Romorantin et la salle des fêtes de la ville de Saint Gervais. Bilan une consommation énergétique divisée par 2,5 avec un retour sur investissement inférieur à 5 ans et aucun coût de maintenance.

NEOLUX a développé une gamme de solutions pour 3 marchés

Home / gamme étendue de luminaires à LED haute luminosité, particulièrement esthétique, valorisant aussi bien les espaces classiques que contemporains,

- éclairage extérieur décoratif,
- éclairage pour l'habitat.

Event / éclairage à LED très haute luminosité pour les professionnels de la scène, de l'évènementiel et de l'architecture extérieure,

- éclairage scénique,
- éclairage de prestation,
- éclairage de façades.

Store / rétro-éclairage direct et indirect, RVB et blanc pour réalisations d'enseignes, vitrines et intérieurs de magasins,

- modules à LED se substituant aux néons,
- feux à LED haute luminosité pour l'aménagement de magasins.

A propos de NEOLUX (www.neolux.fr/) :

NEOLUX, se positionne comme le spécialiste français des sources lumineuses à LED. L'entreprise innovante dispose d'un bureau d'études et commercialise une large gamme de produits destinés à des applications industrielles.

La société a recruté 5 ingénieurs issus principalement des écoles de la région Centre (ENIVL Blois, Polytech Orléans et Tours) pour concevoir ses luminaires à LED et maîtriser l'ensemble des processus de fabrication. NEOLUX est accompagnée par OSEO. L'entreprise est membre du Cluster Lumière, de l'agence française de l'éclairage, des pôles de compétitivité dans la lumière et l'éclairage S2E2 et Shop Expert Valley. Ce dernier est un groupement d'entreprises et d'institutions, qui est le premier pôle de compétences en matière d'aménagement de magasins en France.

NEOLUX envisage de renforcer son positionnement sur le marché de l'éclairage à LED. L'entreprise compte parmi ses références des PME PMI et des grands groupes : les magasins Chopard, la 1^{ère} franchise magasin Nivea, le Futuroscope, APIA Group, Stal Industrie, des grands hôtels et des magasins de renom. Récemment, l'entreprise innovante a réalisé en août une 1^{ère} mondiale pour l'Emir d'Abu Dhabi : un encastré plafond générant 600 lux au sol soit l'équivalent du niveau d'éclairage d'un stade de football ou d'un studio de cinéma pour une consommation énergétique divisée par 5 (seulement 60W de consommation par feu).

NEOLUX est située à La Chapelle Vendômoise sur l'Aérodrome du Breuil dans le Loir-et-Cher. La PME innovante a reçu en décembre 2008 le Top innovation 2009 décerné par la CCI du département, le quotidien La Nouvelle République du Centre et Oseo. A réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 1,3M€. L'entreprise a récemment ouvert son capital au groupe Starquest Capital. NEOLUX emploie aujourd'hui 19 personnes.

Contact Presse

Actine Stratégies

Stéphane BERSTEIN

Mobile : 06 67 31 47 13

stephane.berstein@actine-strategies.com